

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC48

présenté par

Mme Descamps, Mme Auconie, M. Brindeau, M. Christophe, M. Demilly, M. Lagarde,
M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier et Mme Sage

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« Soutenir »,

insérer les mots :

« la création et l'innovation artistique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rappeler l'essence même du CNM : défendre la création, la diversité et l'innovation artistiques.